



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 14 mai 2024 – n° 62 / H030

Séminaire

Le nouveau programme du CNIS pour 2024-2028

Actes du séminaire du 3 avril 2024

COMPTE RENDU DU SEMINAIRE MOYEN TERME 2024-2028

- 3 avril 2024 -

Président : Patrice DURAN

RAPPEL DU PROGRAMME

OUVERTURE.....	5
I. Panorama du programme 2024-2028.....	6
II. Les enjeux dans la commission services publics et services aux publics.....	7
III. Table ronde n°1 – Mesures de l’inflation et du coût de la vie.....	10
Echanges.....	14
IV. Table ronde n°2 – Impact de la transformation numérique sur les formes d’organisation et les conditions de travail.....	17
Echanges.....	23
CONCLUSION.....	24

LISTE DES PARTICIPANTS

ANDUZE RIVERO	Victor	Université de Lyon
ARCHAMBAULT	Edith	Université de Paris
AUDENIS	Cédric	France Stratégie
AZIERE	Camille	Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)
BAUCHET	Bernard	
BAYET	Alain	Insee – DDAR
BENALLAL	Anissia	FranceAgriMer
BERRY	Jean-Baptiste	Insee – DMCSI
BESSIERE	Sabine	France Travail
BIAU	Olivier	Insee – DMCSI
BLANC	Sylvie	SG Cnis
BOUCHEZ	Antoine	Particulier
BOZIO	Antoine	Institut des politiques publiques (IPP)
BRIERE	Luc	Ministère de l'Intérieur, DGCL
CANCEL	Sébastien	SG Cnis
CARON	Nathalie	Insee
CHALEIX	Mylène	Insee
CHAMBAZ	Christine	Insee - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)

CHARNU	Jean-Michel	Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
COLIN	Christel	
CONCIALDI	Pierre	IRES (Institut de recherches économiques et sociales)
CRAVATTE	Celine	SG Cnis
CUSSET	Pierre-Yves	France Stratégie
DAUBAIRE	Aurélien	Insee – DSDS
DAVID	Alain	Paris Notaires Services
DE PERETTI	Gaël	Ministère de la transformation et de la fonction publiques
DE RAPHÉLIS SOISSAN	Magali	SG Cnis
DECRUYENAERE	Thibault	Insee Hauts-de-France
DUBOIS	Maximilien	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
DUNAND	Olivier	Insee Auvergne - Rhône-Alpes
DUPRAT	Philippe	Insee Occitanie
DURAN	Patrice	Cnis, Ecole normale supérieure
EISINGER	François	Haut conseil de la santé publique (HCSP)
ELBAUM	Mireille	Autorité de la statistique publique (ASP)
ESQUERRE	Stéphane	Ministère de la Justice
FESSEAU	Maryse	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse
FRANCOZ	Dominique	SG Cnis
GASSIE	Julia	FranceAgriMer
GERARDIN	Mathilde	Insee – DDAR
GONZALEZ-DEMICHEL	Christine	Ministère de l'Intérieur – SSMSI
GREENAN	Nathalie	Conservatoire national des arts et métiers
GUGGEMOS	Fabien	Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	SG Cnis
GUILLEMOT	Danièle	Insee
HIERSO	Ghislaine	Les Petits Débrouillards
JANIN	Jean-Louis	Académie de l'Eau
JANY-CATRICE	Florence	Université de Lille - CLERSE
LABARTHE	Julie	Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités
LAGARENNE	Christine	SG Cnis
LAURIEUX	Patrick	Atde
LAURENER	Sabrina	
LEMONZI	Obrian	
MANDINAUD	Vincent	ANACT
MARLIER	Gregory	Conseil Régional des Hauts-de-France
MAUROUX	Amélie	INJEP
MIKOL	Fanny	Insee – DSDS
MINODIER	Christelle	Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités
MONTEIL	Marie-Laure	Insee – DMCSI
MONTUS	Arnaud	Insee
MONZIOLS	Martin	Insee
MOREAU	Sylvain	Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DES)
OLIVER	Jean-Louis	Académie de l'Eau
OULD YOUNES	Salah	Ministère de l'économie et des finances - DGCCRF
PALA	Frédéric	SG Cnis
PARIS	Helene	Conseil d'analyse économique (CAE)

PARMENTIER	Charles	CFDT
PAYEN	Aurore	FranceAgriMer
PERES	Eric	CGT-FO
PROST	Corinne	Insee – DMCSI
PRUVOST	Fabrice	CGT
PUECH	Isabelle	Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM)
RADJOU	Georges	BUSINESS INNOVATION RESEARCH DEV
ROBIN	Jean-Pierre	Le Figaro
SELZ	Marion-Marianne	Société française de statistique (SFdS)
SÉRIEYX	Yvo	Union nationale des associations familiales (UNAF)
SILBERMAN	Roxane	Cnis
SOULLIER	Noémie	Santé Publique France
SUJOBERT	Bernard	CGT
TAVERNIER	Jean-Luc	Insee
TREYENS	Pierre-Éric	Insee Bretagne
VALLA	Hugo	Fédération bancaire française (FBF)
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment
VILAIN	Denis	Particulier
VROYLANDT	Thomas	Kantiles

OUVERTURE

Patrice DURAN, Président du CNIS

Bonjour à tous,

Je suis vraiment ravi de vous retrouver. J'ouvre ce séminaire à un moment très intéressant puisque nous fêtons les 40 ans de l'institution. Cela montre bien que l'histoire est l'articulation du présent, du passé et du futur. Ce n'est jamais simplement l'articulation du présent et du passé. Cette matinée aura pour objet de vous présenter les grandes orientations, les travaux à venir et les thématiques à l'aune desquelles le CNIS devra examiner les opérations statistiques prévues, donner pour les enquêtes un avis d'opportunité, pour les données administratives un feu vert au service statistique qui en demande l'accès, et bientôt ausis pour les projets d'appariement. Les appariements sont devenus un enjeu central car ils ouvrent souvent sur des modes de conceptualisation conjointes susceptibles de déboucher sur des éclairages et indicateurs pertinents mais aussi des capacités appropriées de coordination de l'action. Et avec l'accès aux données administratives, nous en avons démultiplié considérablement les possibilités. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs émis comme avis le fait que le CNIS donne son avis sur les appariements demandés.

L'ensemble des avis de moyen terme constituent une boussole, des orientations et des directions dans lesquelles, selon les cas, un coup de projecteur est demandé par les acteurs publics au sens large, mais aussi parce que, plus que jamais, nous avons besoin d'informations.

En 1994, on m'avait demandé de faire une étude sur le positionnement de l'INSEE. J'avais dit que, malheureusement, l'INSEE avait tendance à camper à côté de l'administration d'Etat, tout simplement parce que la statistique n'était pas quelque chose qui passionnait l'ensemble des acteurs publics, souvent par pure méconnaissance. Il ne s'agit pas nécessairement de savoir faire de l'économétrie ou de la microsimulation. Il s'agit peut-être, aussi et surtout, de savoir à quoi ça sert et ce qu'on peut en faire. Autrement dit, il faut avoir l'intelligence de son utilité.

Aujourd'hui, la demande d'informations est énorme. Jamais le CNIS n'a été autant sollicité. Le problème n'est pas tant de chercher l'efficacité que, dans une société du risque, savoir où on met les pieds. L'avantage de réfléchir sur ce que l'on peut faire, c'est aussi de savoir où on met les pieds. Ceci va aussi de pair avec une transformation radicale du travail de l'action publique, qui explique pourquoi nous sommes sur un paradigme nouveau, illustré par l'importance de l'évaluation des politiques publiques.

Sur quoi agissons-nous ? Sur quel contexte précisément ? La contextualisation est nécessaire. Ce n'est pas un hasard si le CNIS n'a jamais été autant débordé sur la question de la territorialisation de l'action publique et de l'information. Je passe beaucoup de temps à visiter les régions et les départements. Les préfets et les présidents des collectivités territoriales me posent beaucoup de questions sur la territorialisation de l'information, dans un univers où le rapport entre l'Etat central et les collectivités territoriales reste complexe, alors que les uns comme les autres ont besoin de savoir ce qui se fait et ce qui se passe. Pour les acteurs publics, l'important n'est pas de savoir ce que l'on fait, mais de savoir ce qu'il advient de ce que l'on fait. Ce qu'il advient de ce que l'on fait, c'est ce que l'on peut observer sur le territoire. Le CNIS, à travers son travail de réflexion sur les enjeux actuels de l'action publique et au-delà, a un rôle tout à fait décisif.

La préparation du moyen terme est un moment qui permet de réfléchir à l'articulation des utilisateurs et des producteurs de statistiques. La statistique publique est en cela tout à fait significative de ce que Pierre Rosanvallon nomme une « démocratie d'exercice ». Il s'agit d'interroger et de travailler avec ces utilisateurs et ces producteurs. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons demandé au président de commission services publics de venir témoigner de la manière dont il a conduit le travail de préparation du moyen terme. La même approche a été suivie dans toutes les commissions.

Bien évidemment, des problématiques nouvelles ont émergé, même si certaines questions figuraient déjà dans les moyens termes précédents. Mais l'approche s'est transformée, d'où le fait que des changements de noms sont apparus tout comme de nouveaux modes de gestion ont pu se développer. Les solutions d'hier ne sont plus nécessairement celles d'aujourd'hui. Ce nouveau programme s'articule autour d'un certain nombre de thématiques fédératrices, qui sont mises en valeur dans les avis généraux : rendre compte d'un monde qui se transforme, éclairer les débats dans une société complexe et innover pour répondre aux besoins. Nous savons très bien que la maîtrise intellectuelle du monde ne donne pas nécessairement sa maîtrise pratique. La maîtrise pratique est un exercice d'action collective. Or l'action

collective est bien souvent ce qu'il y a de plus difficile à mener. Nous sommes confrontés à des enjeux et des problèmes publics qui sont largement transversaux aux nomenclatures administratives et aux rapports entre les différents niveaux de gouvernement, que ce soit au niveau local ou central. Il n'est pas facile du tout de travailler sur ces thématiques et sur les avis généraux, qui renvoient à des questions pratiques. Nous verrons comment ces questions sont abordées et comment elles constituent des enjeux majeurs. La transition écologique a bien montré l'interconnexion entre tous les acteurs sociaux, donc la difficulté à maîtriser à la fois ce qui se passe et ce qu'il faut faire.

L'enjeu central, je passe mon temps à le rappeler, est bien la coordination de l'action. Prenez la transition écologique : nous ne pouvons pas faire plus en termes de besoin de coordination entre les acteurs publics et privés. Ces enjeux de coordination ne sont pas simples du tout. La vision que nous avons d'un monde complexe avait conduit à une spécialisation à outrance de l'économie et de l'ensemble des sciences sociales. Aujourd'hui, cette spécialisation est un obstacle, c'est bien ce que Roger Guesnerie avait essayé de montrer tout comme son collègue Daniel Cohen lors de sa venue à l'assemblée plénière. Nous avons besoin de coordination à l'intérieur des sciences sociales, mais aussi entre les sciences sociales. Personne n'est propriétaire des problèmes publics. Nous sommes tous locataires des mêmes problèmes.

Nous aurons l'occasion de revenir sur l'ensemble de ces questions, mais je tenais à insister sur l'importance de ces stratégies d'information que nous essayons de développer, et sur lesquelles nous échangeons avec l'Autorité de la statistique publique. Ce n'est pas un hasard si la question de l'évaluation de l'impact est devenue aussi centrale. Le problème n'est pas d'avoir des bons produits, mais de savoir ce qu'il arrive quand on les utilise.

Pour illustrer ce programme du CNIS, deux tables rondes aborderont des sujets transversaux emblématiques de ce nouveau moyen terme : la mesure de l'inflation et du coût de la vie dans un premier temps, puis l'impact de la transformation numérique sur les formes d'organisation et les conditions de travail. Il s'agit d'un programme ambitieux. Si nous sommes au service de l'information des citoyens, n'oublions pas que le CNIS a aussi une capacité à se projeter sur des enjeux qu'il va s'approprier. Dans le cas de la crise du Covid, le CNIS s'est beaucoup interrogé sur la manière de communiquer et ce sur quoi il fallait travailler.

L'objectif de ce séminaire – et je dirais son ambition ! - est d'aider les utilisateurs à se repérer sur ces questions centrales pour leur donner l'envie et les moyens de participer activement aux travaux du Cnis dans leurs propres domaines d'intérêt tout au long du moyen termes. C'est cela la démocratie d'exercice !

Je passe immédiatement la parole à Dominique Francoz qui a été aux manettes durant près de 18 mois au secrétariat du Cnis pour recueillir les besoins des utilisateurs et en comprendre la portée tout comme saisir les préoccupations des producteurs, préparer les discussions, mettre en valeur les thématiques qui en ressortaient et proposer des rédactions qui en traduisent tout autant la complexité que l'intérêt.

I. Panorama du programme 2024-2028

Dominique FRANCOZ, Secrétaire général du CNIS

Les travaux ont commencé en octobre 2022. Ils se sont terminés à l'occasion de l'assemblée plénière du 23 janvier 2024, lorsque les avis ont été présentés et adoptés. Dans l'intervalle, des consultations se sont déroulées. Elles ont permis de recueillir les besoins et de choisir les thèmes qui font l'objet du programme qui vous est présenté. La consultation a été large. Elle a donné lieu à 44 entretiens avec des membres du bureau ou du conseil du CNIS, des utilisateurs institutionnels, des acteurs locaux et des producteurs (dont une direction d'Eurostat). En parallèle, une consultation publique a été lancée. Nous avons obtenu 150 réponses exploitables. 62 personnes ont laissé leurs coordonnées. Ainsi, nous avons pu organiser 2 réunions de *focus group* sur la transition écologique et les statistiques sociales.

Les thèmes qui ont émergé de ces différentes consultations ont été présentés lors des réunions des commissions thématiques et du bureau et été adoptés par ces instances. Le résultat est un programme avec 11 avis généraux, dont certains correspondent à des thématiques qui figuraient déjà dans le précédent programme de moyen terme. Certains thèmes (transition écologique, inégalités) seront traités dans différentes commissions thématiques. Nous avons rédigé 69 avis pour les commissions thématiques ; seuls 9 ne correspondent pas à un avis général.

Les avis généraux correspondent à des priorités nouvelles (transition écologique, inflation/niveau de vie, enjeux générationnels, santé) et à des thèmes fédérateurs (santé, transition écologique, enjeux générationnels, inégalités/territoires).

Beaucoup de thèmes qui ne sont pas rattachés à des avis généraux sont nouveaux (maltraitance, proches aidants, services à la personne, télétravail, économie bleue, formation, NAF 2025, économie sociale et solidaire). Le CNIS a déjà commencé ses travaux. Ainsi, un groupe de travail vient d'être mis en place sur la maltraitance, l'économie bleue était le thème de la commission entreprise du 28 mars et séminaire s'est déjà tenu sur la NAF 2025.

Certains termes qui ressortent de la consultation publique correspondent également à des priorités exprimées par les producteurs, notamment les territoires, la transition écologique, les inégalités et la santé. Les territoires ont été abordés sous différents angles : outre-mer, disparités territoriales et sociales, mobilité, données économiques régionalisées, avec une demande très forte d'avoir des informations à des échelles plus fines que l'échelle régionale ou départementale. Ce thème des territoires se recoupe avec d'autres thématiques très présentes comme la transition écologique, les inégalités et la santé.

Différentes thématiques ont émergé des réunions de *focus group* : emploi/chômage, déterminants de santé, accès aux données/fiabilité/appariements, lien santé-environnement, handicap. La plupart de ces thèmes ont été repris dans un ou plusieurs avis (généraux ou de commission). Nous avons travaillé sur plusieurs thèmes autour de la transition écologique : indicateurs de suivi, sobriété, rénovation des bâtiments, eau, biodiversité et biomasse. Ces thèmes ont donné lieu à des avis de la commission environnement et développement durable.

Quatre avis de commissions traiteront du thème de l'inflation et du pouvoir d'achat : deux avis de la commission démographie questions sociales, un avis de la commission système financier et un avis de la commission territoires.

Six avis de commission traiteront de la transformation numérique : deux avis de la commission système financier, deux avis de la commission emploi, qualification et revenus du travail, un avis de la commission entreprises stratégies de marché et un avis de la commission démographie questions sociales.

Pour introduire la présentation d'Antoine Bozio, j'ai interrogé les présidents de commission sur le principal enjeu de la statistique publique pour les cinq ans à venir. Le thème de la donnée est unanimement ressorti, sous différents aspects : appariements, utilisation des données privées, concurrence entre données privées et données de la statistique publique, nécessité pour les données publiques de conserver leur qualité et d'être mises à disposition plus rapidement. J'ai ensuite interrogé les présidents sur les thèmes qu'ils privilégiaient pour leur commission. Deux autres thèmes ont été repris par plusieurs présidents : la transition écologique et les inégalités.

Un certain nombre de thèmes mis en avant par les présidents concernent plus particulièrement leur commission. Concernant la commission services publics, deux thèmes sont remontés : le suivi des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition dans le monde professionnel et le suivi des trajectoires des jeunes en prise avec la justice.

Beaucoup de thèmes sont communs à plusieurs commissions. Ils donneront certainement lieu à des travaux inter-commissions. Je pense notamment au suivi des jeunes dans le système éducatif.

Je vous remercie.

II. Les enjeux dans la commission services publics et services aux publics

Antoine BOZIO, Président de la commission SERPU

Bonjour à tous.

Il m'a été demandé un propos réflexif sur la manière dont s'est passée la mise en place de ce moyen terme. Ma réflexion s'articulera en trois temps : la méthode, des éléments spécifiques à la commission SERPU et le cas particulier d'un sujet que nous ne sommes pas parvenus à traiter dans le moyen terme précédent.

Concernant la méthode, des consultations ont été organisées en vue de recueillir la demande des utilisateurs. Nous avons d'abord fait le bilan du moyen terme précédent : dans quelle mesure sommes-nous parvenus à traiter les avis du précédent moyen terme dans le cadre des différentes commissions ? Nous avons regardé à la fois les thématiques et la méthode. Il est apparu de manière assez claire que nous avons besoin de faire des progrès sur l'appariement ou la mise à disposition des données. Certaines thématiques nous sont apparues moins couvertes. Nous avons aussi suivi les avis généraux tels qu'ils ont été discutés pour envisager de quelle manière ils pouvaient être déclinés en avis particuliers de la commission SERPU. Après ce premier dégrossissement, nous avons échangé en commission sur les types d'avis que nous souhaitons retenir.

La commission SERPU concerne beaucoup de SSM (justice, police, sécurité intérieure...). De nombreux services ministériels sont potentiellement concernés. Nous nous efforçons de ne pas traiter les sujets en silo. Ainsi, la question de la trajectoire des jeunes du monde éducatif au monde professionnel revêt des enjeux extrêmement forts qui renvoient au sujet de l'appariement. Il nous faut des données appariées. Il en va de même de la trajectoire des jeunes en prise avec la justice, qui fait intervenir plusieurs services statistiques ministériels. Les enjeux d'appariement sont profonds et longs. Dans les deux cas, nous avons à la fois besoin d'appariements et d'un travail collaboratif entre SSM. C'est le rôle du CNIS que d'aider à sortir du travail en silo. Je peux vraiment témoigner du travail qui est effectué.

Le thème de la qualité des services publics figurait déjà dans le moyen terme précédent. Il a soulevé un enthousiasme « modéré », alors même que le décideur public était très en demande. Nous avons discuté en commission de la manière d'instruire ce thème : groupe de travail dédié, avis dédié... Nous nous sommes heurtés à une certaine difficulté méthodologique. Comment avons-nous fait ? Déjà, nous n'avons pas abandonné le sujet puisque nous l'avons placé au cœur du moyen terme suivant. Ensuite, nous l'avons divisé en sous-parties plus faciles à traiter : situation des personnels qui concourent aux services publics, accessibilité des services publics... Ce sujet restera important dans le moyen terme qui s'ouvre.

J'entends souvent mes collègues du CNIS regretter l'absence de public plus motivé pour participer à nos commissions. Mon avis personnel est à l'opposé de cela : s'il n'y a pas une énorme protestation sociale sur la manière dont la statistique publique fonctionne, c'est peut-être un bon signe. Cela vaut dire que la concertation fonctionne.

Je vous remercie.

Dominique FRANCOZ, Secrétariat général du CNIS

Nous avons le temps pour quelques questions.

Bernard SUJOBERT, CGT

Nous demandons toujours, à la CGT, la création d'un groupe de travail du CNIS sur le thème de la santé, qui est absolument essentiel. Aujourd'hui, ce thème est diffus et dispersé dans différentes commissions. Il faut trouver une méthode de travail afin de pouvoir discuter collectivement des besoins et des attentes. Le programme de moyen terme doit apporter une réponse complète aux besoins d'informations statistiques. Il faut refuser l'aveuglement qui désarme la prévention et conduit à des politiques de santé inégalitaires. Un groupe de travail thématique du CNIS mêlerait des professionnels de la statistique et des utilisateurs sociaux qui ont besoin d'informations pertinentes pour agir. Il travaillerait selon un processus progressif et transversal, sur une durée suffisante pour permettre l'ajustement des besoins et des attentes. N'oublions pas qu'un groupe de travail a besoin de temps. Ce groupe travaillerait en interaction avec des professionnels de la statistique et des utilisateurs divers qui, ensemble, identifieraient des zones de convergence, des attentes ou des divergences. Il formulerait des recommandations et des propositions réfléchies. Nous souhaitons vraiment favoriser la confrontation fructueuse entre l'offre statistique et la demande de la société civile en toute légitimité, représentativité et transparence.

Certes, l'avis général adopté par l'assemblée plénière n'exclut pas formellement la constitution d'un groupe de travail, mais il est imprécis et inquiétant sur deux points. D'abord, cet avis conditionne la réalisation d'un

groupe de travail à l'avancée d'un exercice d'Eurostat, dont je crois savoir qu'il est enclavé et sur lequel nous n'avons pas vraiment de prise. Ne nous mettons pas une contrainte qui ne dépend pas de nous. De plus, l'avis semble mettre en balance la formule du groupe de travail du CNIS, qui est bien identifiée, avec une formule indéterminée de concertation spécifique qui n'a pas d'équivalent au CNIS.

Nous ne comprenons vraiment pas ces réserves et ces atermoiements. Nous les désapprouvons. Nous ne voudrions pas devoir en déduire un refus de fait opposé à la création d'un groupe de travail. Rassurez-vous : la CGT serait active dans un tel groupe.

Mireille ELBAUM, Autorité de la statistique publique (ASP)

Je vais d'abord réagir à titre personnel, puis dire ce que nous avons vu au travers des activités de l'ASP.

Mon avis personnel sur l'importance du thème de la santé est assez convergent avec le précédent. La santé est l'un des secteurs dans lesquels les statisticiens ont fait le plus de progrès, dans la période récente, en termes d'appariements croisés. Ils sont arrivés à sortir des éléments à la fois sur l'incidence et le traitement des problèmes de santé, croisés avec le niveau socio-fiscal et le lieu géographique de résidence des patients. D'un autre côté, nous sommes dans un monde où la dispersion de la production des données est très forte. Ainsi, j'ai pu constater que le CNIS n'avait en sa possession à l'origine les programmes statistiques ni de Santé publique France, ni de la CNAM, ce qui posait bien sûr problème. Il y a par ailleurs une question sur la façon de prendre ce sujet très vaste.

S'agissant de l'ASP, nous avons mené de nombreuses auditions de SSM cette année. Elles ont montré en quoi il existait, en ce moment, des opportunités liées à des outils fédérateurs et à des mutualisations d'approches qui peuvent changer le regard sur les services publics. Les problèmes d'attractivité qui sont ressentis dans un certain nombre de services publics existent dans plusieurs secteurs et les extensions systématiques d'un outil comme l'enquête Conditions de travail commencent à s'élargir et apportent divers éclairages sur le bien-être au travail.

Comme noté dans le rapport de l'Autorité, on se rend alors compte que dans le système statistique public, il y a des conceptions ou des traditions d'approche en lien avec la recherche qui peuvent permettre d'éclairer des champs non complètement investis jusqu'à présent. Je me demande si c'est un point qui est venu dans les débats de la commission services publics, avec des enjeux de comparaison, notamment avec le secteur privé.

Antoine BOZIO, Président de la commission SERPU

Non. En partant de la qualité des services publics, on est allé vraiment sur la question des conditions de travail, l'attractivité des personnels travaillant pour les services publics. Du coup, la question des conditions de vie et de travail des personnels qui sont face à des publics, ainsi que la question des vacances et des difficultés de recrutement font complètement partie du type de statistiques qui permettent de donner un éclairage qui, aujourd'hui, est important dans ces dimensions-là.

III. Table ronde n°1 – Mesures de l'inflation et du coût de la vie

En présence de :

- Thibault DECRUYENAERE, Chef du service Etudes et diffusion, Direction régionale de l'Insee Hauts-de-France
- Grégory MARLIER, Agence Hauts-de-France 2020-2040 (Région Hauts-de-France)
- Pierre-Yves CUSSET, France Stratégie
- Pierre CONCIALDI, Institut de recherches économiques et sociales (Ires)

Les débats sont animés par Aurélien DAUBAIRE, Chef du département Prix à la consommation et Enquêtes ménages, direction des statistiques démographiques et sociales, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Aurélien DAUBAIRE

J'introduis très brièvement le sujet en vous présentant un état de l'art. Que mesure-t-on en termes de prix à la consommation à l'INSEE ? Que diffusons-nous actuellement ? Sans aucun doute, la vague d'inflation que nous avons connue depuis mi-2021, même si elle reflue désormais, a mis ou remis davantage sur le devant de la scène cette question de la mesure, au sens large, des prix à la consommation.

L'indice des prix à la consommation, indicateur sans doute pas suffisant pour comprendre toute la dimension du sujet, a atteint 6,3 % en février 2023. Le chiffre de mars 2024, toujours en glissement annuel, est de 2,3 %. En 3 ans, la hausse des prix à la consommation atteint 13 %, dont 21 % sur l'alimentation et 40 % sur l'énergie.

L'INSEE produit et diffuse l'indice des prix à la consommation, l'indice des prix à la consommation harmonisé (qui correspond au concept européen repris et agrégé par Eurostat), ainsi que des séries de prix moyens et, périodiquement, des enquêtes de comparaison territoriale des prix.

Que sont exactement l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix à la consommation harmonisé ? Il s'agit idéalement d'une mesure de l'évolution pure des prix. Cela veut dire que la fameuse « réduflation », ou *shrinkflation*, doit être prise comme de l'inflation. De manière analogue, lorsqu'un produit technologique vieillit un peu sur le marché, mais reste en vente, on suit sa baisse de prix, puis on introduit les nouveaux produits qui apparaissent. La mesure d'évolution des prix se fait d'année en année. Nous suivons l'évolution d'un prix par rapport au mois de décembre de l'année précédente puis, en fin d'année, nous changeons l'échantillon. Nous le remettons à jour pour tenir compte de l'apparition de nouveaux produits et pour suivre un échantillon de produits existants qui évolue en continu. Nous sommes sur le champ de la consommation des ménages qui donne lieu à des transactions monétaires.

Ces sujets conceptuels et, en partie, méthodologiques traversent les questions qui se posent autour de la mesure de l'inflation et des prix à la consommation. L'indice des prix à la consommation et l'indice des prix à la consommation harmonisé sont diffusés de manière très détaillée, avec plus de 250 séries chaque mois et plus de 360 séries chaque année.

Beaucoup d'agrégats divers et variés sont diffusés, par exemple l'inflation sous-jacente, les regroupements conjoncturels, l'indice du premier quintile hors tabac ou les indices de prix à la consommation pour les départements et régions d'outre-mer.

L'indice des prix à la consommation est diffusé par catégorie de ménages depuis plusieurs années. En temps habituel, l'INSEE le fait à un rythme annuel. Pendant le pic d'inflation, cet exercice de repondération a été mené par différentes équipes de l'INSEE et diffusé dans des notes de conjoncture. C'est ce type d'exercice qui a permis d'apprécier, dans un premier temps, comment la hausse des prix de l'énergie avait pesé notamment sur les ménages des zones les moins urbanisées. Dans un deuxième temps, il a permis d'apprécier comment la hausse des prix de l'alimentation avait pesé notamment sur les ménages les plus âgés.

Des statistiques existent sur le niveau des prix. Des séries de prix moyens sont diffusées chaque mois et chaque année pour un certain nombre de produits. Ce n'est pas le travail le plus simple.

Tous les 5 à 6 ans, l'INSEE effectue une enquête de comparaison spatiale des prix qui permet de mesurer les écarts de niveaux de prix entre les territoires. La dernière enquête date de 2022. Ses résultats ont été diffusés il y a 6 mois.

Pierre-Yves CUSSET

Je vais vous présenter deux exemples de travaux que nous avons menés sur le coût de la vie et l'inflation. J'irai très vite sur le premier, qui n'est pas complètement au cœur de la table ronde. Il porte sur le reste à dépenser en fonction du territoire. Nous avons publié ce travail en fin d'année 2022. Le reste à dépenser correspond à ce qu'il reste à un ménage qui a fait face à ses dépenses d'alimentation, de transport et de logement, qui sont les trois plus gros postes de dépenses. L'objectif était de proposer une nouvelle approche de l'aisance financière qui ne se limite pas à la question des ressources. Nous nous sommes demandé si le reste à dépenser d'un ménage dépend de l'endroit où il vit. La réponse est négative, sauf en région parisienne. De même, nous ne constatons pas grand-chose lorsque nous regardons le reste à dépenser en fonction de la distance au centre de la zone d'emploi. Pourquoi ? Parce que les gens s'adaptent au niveau des prix. Ils arbitrent entre leurs dépenses de logement et de transport. Tout se passe comme si chaque ménage avait une fonction objective de dépenses à ne pas dépasser.

Nous nous sommes ensuite intéressés à ce qu'un ménage, tout en conservant ses caractéristiques (taille, âge, CSP...) aurait dépensé s'il avait un niveau de vie modeste. Il s'agit d'une manière d'estimer ce que peut être une dépense minimale permettant de vivre chichement sans être dans le besoin. Aux prix de 2017, il n'est pas plus cher pour un ménage de résider à la périphérie d'une zone d'emploi plutôt qu'en son centre. La dépense n'est pas plus élevée. Les restes à dépenser sont plus faibles loin des zones d'emploi, non en raison d'un niveau de dépenses plus élevé, mais en raison d'un niveau de ressources plus faible.

En début d'année 2023, nous avons publié une étude sur l'impact de l'inflation sur les ménages en fonction de leurs caractéristiques. Nous avons utilisé l'enquête Budget de famille de 2017, ainsi que les indices de prix à la consommation au niveau le plus fin possible. Nous nous sommes demandé combien chaque ménage aurait dépensé s'il avait voulu avoir le même niveau de consommation avec les prix de 2022 et 2023. Le poids des différents postes dépend du niveau de vie du ménage. Ainsi, les dépenses rapportées aux ressources diminuent en fonction du décile de niveau de vie. Il en va de même de la structure des dépenses. A chaque fois, nous avons calculé l'augmentation du prix du panier, mais sans prendre en compte les remboursements d'emprunt pour ce qui concerne le logement. Par exemple, le panier a augmenté de 13,5 % pour le premier décile entre 2017 et 2022. Nous avons ensuite rapporté cette hausse aux ressources du ménage, de manière à mesurer l'impact, pour un ménage donné, de la hausse des prix. Ce sont évidemment les ménages les plus pauvres qui ont subi le prélèvement implicite le plus important. Nous avons mené cet exercice en fonction de l'âge, du statut d'occupation du logement, de la distance par rapport au centre de la zone d'emploi et de la taille de l'unité urbaine.

Ce qui nous a manqué, c'est évidemment de voir comment les comportements se sont adaptés à l'évolution des prix. De plus, la représentativité statistique de l'enquête Budget de famille était limitée sur le plan territorial. Peut-être faudrait-il moins de variables et plus de ménages.

Pierre CONCIALDI

Je suis chercheur associé à l'Institut de Recherche Économique et Sociale, qui est au service des organisations syndicales représentatives de travailleurs.

L'inflation, comme le chômage, fait partie de ces phénomènes économiques dont les ménages ont une expérience très concrète. Il est donc normal que les statistiques publiées par l'INSEE, qui résument cette expérience concrète, suscitent un débat ou des interrogations. C'est cette question que je m'efforcerai d'aborder.

Depuis une vingtaine d'année, deux indices de prix cohabitent : l'IPC, qui est un indice national, et l'IPCH, qui est un indice européen. L'IPCH est l'indice qu'utilise la BCE pour mesurer l'inflation. La principale différence tient au fait que l'indice harmonisé prend en compte les dépenses réelles des ménages. Ainsi, lorsqu'une franchise médicale augmente, cela se voit dans l'indice harmonisé, mais pas dans l'indice des prix à la consommation, qui est régulièrement publié par l'INSEE et utilisé dans ses analyses de pouvoir d'achat. Depuis le milieu des années 2000, la divergence entre les deux indicateurs est croissante et persistante. En fin de période, l'écart est de 8 points. Cela interroge d'autant plus que nous sommes dans

une période où les évolutions de revenus sont de plus en plus modérées. Toute différence dans l'évolution de l'inflation a donc un impact sur la mesure du pouvoir d'achat.

La DARES publie chaque trimestre un indice de salaire pour l'ensemble des salariés, déflaté de l'IPC et de l'IPCH. Les deux indices ont baissé assez fortement après le confinement. En revanche, l'ampleur n'est pas la même. Le recul est de 10 ans avec l'indice des prix national et de 15 ans avec l'indice européen. Le diagnostic que l'on peut porter sur l'évolution du pouvoir d'achat est forcément impacté par ces différences dans les indicateurs.

Le sujet est souvent appréhendé à travers la notion de dépenses contraintes, qui n'est pas un vocabulaire facile à manipuler. L'INSEE parle de dépenses pré-engagées. A un certain niveau de revenu, toutes les dépenses sont contraintes. Les dépenses d'alimentation ne figurent pas dans les dépenses pré-engagées, mais on peut considérer qu'il s'agit d'une dépense assez contrainte. L'idée est de se situer au niveau minimum, où l'ensemble des dépenses est contraint, ce qui permet de définir une contrainte budgétaire minimale globale. Je ne reviens pas sur la méthodologie. Je vais simplement illustrer quelques résultats.

Les budgets de l'ONPES ont été publiés en 2015 et valorisés fin 2013/début 2014. Les organisations syndicales se sont demandé comment cet indicateur a évolué. Pour la plupart des postes (alimentation, vie sociale, transport, logement), on constate un décalage avec l'IPC hors tabac. Ce décalage n'est pas négligeable pour les différents types de ménage : il varie entre deux et quatre points selon la configuration familiale. Sur la même période, ce décalage avec l'IPC est encore plus fort pour les budgets types de l'UNAF et son ampleur varie peu selon les différents familles types. Une première explication consiste à dire qu'à ce niveau de dépenses contraintes minimales, l'évolution du panier a été supérieure à l'inflation moyenne mesurée par l'indice des prix à la consommation.

Il est intéressant de noter que les chercheurs britanniques ont abouti au même résultat. Le décalage est même beaucoup plus fort. Ainsi, sur la période 2008-2018, le budget de référence des ménages retraités a augmenté de 48 à 50 %, alors que l'indice des prix à la consommation qu'utilise l'institut statistique britannique a augmenté de 25 %. Cela interroge sur la réalité des conditions de vie des ménages.

Entre 2000 et 2007, on ne constate pas de décalage entre l'évolution du budget type de l'UNAF et les indicateurs IPC et IPCH. L'écart commence à être croissant à partir de 2007, davantage par rapport à l'IPC et moins par rapport à l'IPCH. Il s'accélère ensuite entre 2014 et 2017. Il n'y a plus de décalage avec l'IPCH entre 2017 et 2024.

Si l'on fait le bilan, on constate un décalage sur les 25 dernières années : il est de près de 10 points avec l'IPC et de l'ordre de 4 points avec l'IPCH. Il est donc intéressant d'avoir cette confrontation des indicateurs. Elle nous fournit peut-être une grille de lecture des mouvements sociaux qui se sont déclenchés à l'automne 2018 sur la question du pouvoir d'achat.

En conclusion, j'aurai trois interrogations.

En premier lieu, la coexistence de deux indices des prix est perturbante non seulement pour les utilisateurs, mais surtout pour les acteurs sociaux qui ont à négocier. Il serait souhaitable que cette question soit tranchée par l'institut statistique. On peut raisonnablement argumenter que l'indice européen donne une meilleure mesure des dépenses réelles des ménages, et qu'il est donc un meilleur déflateur pour mesurer le pouvoir d'achat. Il faudrait que cette question soit ouvertement débattue au sein du CNIS.

Par ailleurs, s'il n'existe pas de vérité statistique, il peut y avoir des comparaisons. Loin d'affaiblir les indicateurs, ces comparaisons les enrichissent, de même qu'elles enrichissent la compréhension d'un certain nombre de phénomènes sociaux. Il n'y aurait rien de pire que de considérer qu'il n'existe qu'une vérité.

Enfin, les ménages ont une perception très concrète de la hausse des prix. Il est donc très important que l'indicateur retenu pour en rendre compte soit aussi proche que possible de la réalité de cette perception. Les transformations qui ont affecté la production de l'indice des prix depuis une vingtaine d'années tendent à promouvoir une mesure que l'on peut qualifier d'idéal typique de l'inflation. Ce n'est pas propre à l'INSEE. Tous les organismes internationaux sont d'accord. Faut-il mesurer l'évolution du prix d'un panier moyen comme si les consommateurs se comportaient en agents rationnels-optimisateurs ? C'est ce que tendent à faire aujourd'hui les indices produits par les instituts statistiques, et je pense qu'il faut s'interroger sur ce

décalage. Il serait bon que l'indice qui sert de référence pour un certain nombre de débats sociaux soit un indice concret, proche de certaines réalités. Peut-être faut-il en prévoir plusieurs. En tout cas, cette question devrait être prise en charge par les groupes de travail du CNIS.

Thibault DECRUYENAERE

Je vais vous présenter des travaux qui ont été réalisés à l'été 2022 au sein de la direction régionale des Hauts-de-France sur la thématique de l'inflation à une échelle territoriale et de l'hétérogénéité de cette inflation suivant les types de ménage, leur situation financière et leur localisation.

Au printemps 2022, l'inflation a commencé à atteindre des niveaux jamais vus depuis de nombreuses années. Cette inflation était tirée par les prix de l'énergie. Dans ce contexte, nous avons été beaucoup sollicités par les médias, qui étaient très intéressés par un diagnostic territorialisé de l'inflation, y compris à une échelle géographique très fine. Leur interrogation sous-jacente portait sur la mesure d'une inflation territorialisée. Nous avons d'abord été prudents face à ces demandes. Nous avons expliqué aux journalistes qu'il serait difficile de donner de manière précise un diagnostic territorialisé de l'inflation. Pourtant, les demandes se sont multipliées, sans doute parce que les enjeux de précarité sont assez importants dans les Hauts-de-France. Nous avons donc décidé de lancer des travaux. L'objectif n'était pas de reconstruire une inflation à une échelle régionale ou infra-régionale ; il était de s'appuyer sur les éléments de diagnostic nationaux et de les mettre en regard des caractéristiques de la région.

L'inflation touche davantage les ménages modestes, les personnes âgées (du fait d'une consommation d'énergie plus importante) et les ménages des milieux ruraux (du fait de déplacements domicile-travail plus longs ou de logements énergivores). En partant de cette grille d'analyse, nous avons essayé d'évaluer de manière qualitative si la région Hauts-de-France, du fait de ses caractéristiques, était plus ou moins exposée à l'inflation. Force est de constater que cette région, à l'époque, était très exposée à l'inflation, en particulier parce que celle-ci était soutenue par la hausse importante des prix de l'énergie.

La région Hauts-de-France est assez exposée à la précarité monétaire, avec un taux de pauvreté de 17 % en 2020, trois points au-dessus de la moyenne en France métropolitaine. Par nature, cette région est plus exposée à l'inflation, en particulier dans certains territoires (ex-bassin minier ou nord de l'Aisne).

Les déplacements domicile-travail sont 10 % plus longs dans la région qu'en France métropolitaine. Ils se font souvent en voiture, en particulier dans la Somme et l'Aisne, qui sont les départements les plus ruraux.

Les logements de la région sont davantage chauffés au gaz et au fioul, et moins à l'électricité. Or ce sont justement les prix du gaz et du fioul qui ont le plus augmenté. Le gaz est la source de chauffage de 50 % des logements de la région, alors que la moyenne en Province s'établit à 30 %. Le fioul est davantage utilisé dans l'Aisne et la Somme, qui sont les territoires les plus ruraux.

Un ménage en situation de vulnérabilité énergétique est un ménage dont la part des dépenses énergétiques dans le revenu dépasse un certain seuil. En 2018, 20 % des ménages de la région étaient en situation de vulnérabilité énergétique. Aujourd'hui, il apparaît que certaines zones font face à une double vulnérabilité, qui provient à la fois d'une précarité monétaire importante et de dépenses énergétiques élevées. C'est le cas notamment dans une grande partie de l'Aisne.

Pour toutes ces raisons, nous avons conclu que la région Hauts-de-France était davantage exposée à l'inflation. Certains territoires sont particulièrement vulnérables. Cela concerne notamment le bassin minier et des territoires ruraux comme l'Aisne.

Sans entrer dans un calcul de l'inflation à une échelle territoriale, nous sommes parvenus à isoler des poches de vulnérabilité. Cela reste une analyse qualitative qui ne permet pas de mesurer de manière fine l'ampleur de ces vulnérabilités.

D'autres travaux ont été effectués sur le volet entreprises. Ainsi, une publication de 2023 porte sur l'exposition des entreprises régionales à l'inflation. Elle met en évidence une sur-représentation des secteurs très énergivores dans l'industrie (métallurgie, industrie du verre, agroalimentaire, chimie). Certains territoires sont très exposés, notamment autour de Dunkerque avec la métallurgie et autour de Saint-Omer avec l'industrie du verre.

Grégory MARLIER

Je suis chargé de mission à l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, qui est une direction de la Région Hauts-de-France qui travaille notamment sur les questions de connaissances territoriales et l'animation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Mon propos portera surtout sur les besoins statistiques des régions en lien avec la thématique de l'atelier.

Un premier besoin se rapporte aux données territoriales. Il s'agit de mieux mesurer les capacités d'entraînement des dépenses publiques (contrats de plan Etat-région, programmes opérationnels de l'Union européenne, dispositifs d'aide aux particuliers et aux entreprises). Ces capacités d'entraînement dépendent fortement des dynamiques économiques et des interactions spatiales entre les territoires et trois types de géographie existent : celle de la production des biens et services, celle de la résidence des revenus et celle de la dépense de ces revenus. Il existe d'importants flux de revenus entre les territoires. Il est essentiel, pour mesurer la capacité d'entraînement d'une dépense publique, de mieux quantifier et analyser les interactions entre ces trois types de géographie. Or nous avons peu d'éléments sur la géographie de la dépense. Plus globalement, nous avons peut-être deux paramètres à mieux approximer : la propension marginale à consommer et la propension marginale à importer. Ces fuites peuvent impacter et influencer le multiplicateur keynésien d'une dépense publique.

Il faut aussi mieux connaître l'économie de proximité, qui est de plus en plus explicite dans les schémas régionaux de développement économique. L'économie de proximité rassemble des activités destinées à un marché de consommation local pour des personnes présentes dans une zone de chalandise de proximité. En région Hauts-de-France, elle représente plus de 3 emplois sur 5. C'est donc un secteur qui compte. Or il fait face à des mutations importantes, accélérées par la crise du Covid (développement de l'e-commerce, recherche de sens par le consommateur, besoin d'une confiance plus forte envers les producteurs et les distributeurs, sobriété et verdissement de la consommation alimentaire). Les régions ont vraiment besoin de mieux analyser ces mutations importantes. Les disparités peuvent être très fortes entre les territoires.

Les données que nous pouvons mobiliser sont les enquêtes Budget de famille à l'échelle des zones d'étude d'aménagement du territoire. Or ce périmètre ne correspond plus vraiment à l'échelle des nouvelles régions. Il est donc certainement nécessaire de relooker l'enquête Budget de famille.

Les territoires ont été impactés de façon très différente par la hausse des prix de l'énergie, ce qui amène à mettre en place des politiques différenciées, notamment par rapport aux enjeux de rénovation des logements. On constate un effet cumulatif : les territoires les plus vulnérables sur le plan énergétique sont aussi souvent ceux où le poids des dépenses de carburant est le plus important dans le budget des ménages. En outre, la part du budget dédiée à l'alimentation est plus importante chez les ménages modestes. Cet effet cumulatif nécessite notamment un accompagnement des territoires ruraux isolés.

Pour terminer mon propos de façon plus transversale, trois points me paraissent particulièrement importants.

En premier lieu, un seul indicateur ne peut pas résumer à lui seul les différents modes de consommation des ménages, et leur évolution. Nous avons besoin de mieux connaître les disparités territoriales en matière de consommation. Les données à haute fréquence (traces mobiles, transactions avec carte bancaires) pourraient nous permettre d'améliorer notre connaissance de la localisation des dépenses de consommation.

Aurélien DAUBAIRE

Merci beaucoup. L'heure est déjà très avancée, mais nous avons certainement le temps pour quelques questions.

Echanges

Yvon SERIEYX, UNAF

L'analyse des impacts de l'inflation sur les ménages n'a pas dit grand-chose des arbitrages des ménages hors consommation : désépargne, endettement, accroissement des revenus d'activité, etc., ce qui est normal car notre appareil statistique ne nous le permettait pas.

Par ailleurs, nous n'avions pas la possibilité d'apprécier les marges de manœuvre des ménages face à l'inflation. L'enquête Budget de famille donne des structures de consommation. La véritable question porte sur les marges de manœuvre. Nous ne pouvions pas capter cette notion. Nous avons vu des tentatives pour essayer d'y pallier. L'enquête Budget de famille pose à peine une ou deux questions sur les arbitrages.

Enfin, il est une faiblesse qu'il nous semble possible de pallier, même si cela demande plus de réflexion. Il s'agit de la prise en compte de l'hétérogénéité structurelle des différentes marges de manœuvre entre les ménages qui ont des enfants à charge et ceux qui n'en ont pas. Les exigences des consommations que représentent les enfants ne peuvent être correctement capturées avec les unités de consommation. Il faut tenir compte de l'obligation juridique d'entretien qui pèse sur les parents, dont certains se privent pour la consommation de leurs enfants. Les analyses par unité de consommation ne permettent pas de voir ce genre de chose. Une partie importante des dépenses imputables aux enfants à charge devrait être considérée comme des dépenses contraintes.

Fabrice PRUVOST, CGT

Dans quelle mesure les travaux que vous nous avez présentés permettent-ils d'appréhender les effets redistributifs de l'inflation entre ménages, entre agents économiques ?

Florence JANY-CATRICE, Université de Lille

Comment l'INSEE a-t-il tenu compte, dans sa mesure de l'inflation pendant le Covid, des modifications dans la qualité des produits consommés par les ménages, notamment ceux des déciles inférieurs ? Les ménages ont consommé les mêmes quantités de produits alimentaires, mais avec des biens de qualité plus médiocre. Comment avez-vous tenu compte de la transformation de la qualité des biens consommés ?

Plusieurs intervenants ont souligné que l'inflation n'était pas perçue de la même manière selon les catégories de ménages. Je pense qu'il faut explorer la question des effets de gamme. Les ménages ne consomment pas les mêmes catégories de tomates ou de voitures. Cela nécessiterait de mettre des moyens et des ressources.

Le fait qu'il n'y ait pas de bruit ou de manifestation est-il le signe d'une démocratie en bonne santé ? N'est-il pas plutôt le symptôme d'une apathie inquiétante ou d'un désintérêt citoyen ? Il est de plus en plus difficile de savoir ce qui est compté, et comment. Il y a un manque de transparence, pas forcément intentionnelle, sur les méthodologies. Le CNIS est un magnifique espace, mais totalement sous-exploité, pour rendre vivace la démocratie. Sur la question des mesures de qualité, j'ai le sentiment qu'il pourrait y avoir des innovations méthodologiques formidables pour que la question de la qualité donne lieu à une objectivation. La qualité est quelque chose de situé dans le temps et dans l'espace qui nécessite d'être mise sur la table de manière récurrente.

Jean-Pierre ROBIN, *Le Figaro*

Vous deviez poser le problème du coût de la vie. Or vous ne l'avez pas directement abordé. Il serait bon de poser frontalement cette question, qui est extrêmement importante. A écouter les débats, j'ai l'impression d'une paupérisation considérable de la société française. Pourquoi n'aborde-t-on pas frontalement le problème du coût de la vie et de l'indice des prix ?

Par ailleurs, je pense qu'on parle beaucoup trop de pouvoir d'achat dans le débat économique. On a l'impression que le pouvoir d'achat provient désormais de l'action des pouvoirs publics, surtout depuis 5 ans. Le pouvoir d'achat a été mis devant toute autre considération dans le débat économique. Cela a des effets très pervers, dont le dérapage des comptes publics est la conséquence. On n'entend que la défense du pouvoir d'achat au travers de l'expression de multiples lobbys qui poussent leurs besoins catégoriels.

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'INSEE

Ce sont les évolutions inédites des prix relatifs de certains biens dont il a fallu rendre compte, et qui font que les ménages sont exposés différemment à l'inflation. Nous avons fait beaucoup de choses en la matière, mais nous n'avons pas tout fait. Nous ne savons pas documenter le sujet de la qualité des produits alimentaires selon la catégorie de revenus. N'hésitez donc pas à assister aux commissions du CNIS. Vous y

constaterez notre transparence méthodologique. Nous passons des heures à exposer nos méthodes. Le procès en manque de transparence me choque.

Les sujets évoqués par Pierre Concialdi sont tout à fait légitimes. Concernant les indices, l'IPC préexistait. L'IPCH est arrivé par la suite parce que la BCE avait besoin d'un indicateur harmonisé. En routine, il y a peu d'écart entre les deux indices. L'écart est plus important depuis le Covid. Les pondérations, notamment de la santé, sont différentes. La question de l'indice à mettre en avant n'est pas tant une question pour l'institut statistique ou le CNIS, qu'une question politique : les clauses d'indexation sont décidées par le législateur. Le débat peut exister, mais il est d'abord politique. Un groupe de travail du CNIS ne pourrait qu'aider à documenter le sujet.

Aurélien DAUBAIRE

Enfin, les indices de prix par catégorie de ménages repondérés selon leur structure de consommation ne mesurent pas les effets redistributifs de la crise inflationniste.

Patrice DURAN

Nous devons nous arrêter là. Merci à tous.

IV. Table ronde n°2 – Impact de la transformation numérique sur les formes d'organisation et les conditions de travail

En présence de :

- Fabien GUGGEMOS, Sous-directeur des Salaires, du Travail et des Relations professionnelles, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), ministères chargés des affaires sociales
- Vincent MANDINAUD, Département Etudes, Capitalisation, Prospective, Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact)
- Nathalie GREENAN, Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET), Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)
- Éric PERES, Secrétaire général FO-Cadres
- Charles PARMENTIER, Secrétaire confédéral en charge des transformations du travail, CFDT

Les débats sont animés par Cédric AUDENIS, Commissaire général à la stratégie et à la prospective par intérim.

Cédric AUDENIS

Le sujet de cette table ronde est très vaste. La transformation numérique est un objet protéiforme qui s'enrichit régulièrement de nouveaux usages. Il y a 30 ans, nous aurions parlé d'équipement informatique, de logiciels et d'Internet. Aujourd'hui, nous parlons beaucoup d'intelligence artificielle, notamment générative. Tout cela a un impact important sur l'économie. La transformation numérique a été mentionnée dans plusieurs avis de commissions. Il aurait presque pu en être question dans la table ronde précédente car elle a un impact sur la mesure de l'inflation. Il est beaucoup question de l'impact emploi/travail. Nous avons choisi de nous focaliser sur l'organisation du travail et les conditions de travail, qui est un objet multidimensionnel complexe à appréhender. Cet impact est évident sur les nouvelles formes d'emploi que sont les travailleurs des plates-formes. Il est également massif pour les salariés, au-delà de la capacité à travailler à domicile. Le numérique n'est jamais univoque. Il est à la fois une aide pour réaliser son travail et un facteur d'intensification du travail. Il peut favoriser le développement d'organisations néo-tayloriennes.

Tout ceci intervient dans un contexte de ralentissement de la productivité que l'on constate décennie après décennie. Nous attendons les gains de productivité que nous promet la numérisation, mais ils ne seront possibles que si l'organisation du travail s'adapte pour en exploiter toutes les potentialités et si les conditions de travail restent préservées.

Cela fait beaucoup d'enjeux pour la statistique publique. Pour commencer, pourriez-vous nous présenter l'action de l'ANACT ?

Vincent MANDINAUD

L'ANACT est un établissement public à caractère administratif. Nous avons un conseil d'administration tripartite. Nous sommes sous tutelle du ministère du travail, des grandes organisations patronales et des grandes organisations syndicales. Nous existons depuis 50 ans. Notre fonction première est d'aider et d'appuyer les entreprises dans leur transformation en essayant de conserver un équilibre entre la santé au travail et la performance globale. Nous travaillons dans un esprit de paritarisme de projet.

Cédric AUDENIS

Pouvez-vous nous citer une action concrète que vous avez menée dans le numérique ?

Vincent MANDINAUD

Notre grande action du moment est en lien avec le virage numérique du secteur sanitaire et médico-social. Nous avons été sollicités par le bureau RH de la direction générale de l'offre de soins, qui s'interroge sur les effets de ce virage numérique sur les conditions de travail. Nous avons engagé des travaux en deux phases : exploration puis expérimentation. 56 structures ont été investiguées dans 9 régions. Ainsi, nous avons pu décrypter les effets du numérique. Nous nous sommes également efforcés de mieux cerner la

capacité des établissements et des organisations à s'approprier les transformations numériques. Ce rapport d'exploration est disponible sur le site du ministère de la santé.

Nous nous sommes intéressés à l'expérience des travailleurs et des organisations. A la question « le numérique fait-il gagner du temps ? », il n'y a pas de réponse claire. Cela dépend des circonstances et des conditions. On observe une hybridité du travail. Le travail analogique n'a pas disparu. Le papier et l'oralité sont toujours utilisés en parallèle du numérique.

Il existe aussi des déformations du temps de travail. Le numérique permet de travailler en asynchrone, ce qui interroge sur la manière dont le travail s'exécute.

Les données facilitent-elle la coordination ? Cela ne va pas forcément de soi. Il y a encore des défaillances techniques des outils, ainsi que des zones blanches, y compris dans les hôpitaux. L'usage des données est parfois parcellaire car les données ne sont pas toujours bien renseignées. Leur utilisation peut aussi être opaque.

Cédric AUDENIS

Quelles sont les préoccupations de la CFDT ?

Charles PARMENTIER

Nos préoccupations partent d'un constat : le déploiement des outils numériques dans le monde du travail n'est pas nouveau, même si le déploiement de l'intelligence artificielle, notamment générative, donne le sentiment de quelque chose de disruptif. Le déploiement des outils numériques s'inscrit dans une histoire longue de plusieurs décennies. Les inquiétudes portent légitimement sur les questions d'emploi. De ce point de vue, les études prospectives sont souvent très aléatoires. Certaines ont même pu se révéler fausses, notamment une étude de 2013 qui prévoyait la disparition de la moitié des emplois dans les services aux Etats-Unis.

Le déploiement des outils numériques dans le travail change beaucoup de choses, qu'il s'agisse des manières de travailler, des relations managériales, des relations collectives, des relations avec les clients, des compétences mobilisées, des chaînes de valeur... Les impacts sur l'emploi sont une conséquence de ces transformations qu'il faut pouvoir analyser.

Nous constatons aujourd'hui un manque criant de dialogue social sur le déploiement de ces outils dans les entreprises et les administrations. Nous identifions trois raisons principales à cela : la complexité technique du sujet, qui est liée à l'éloignement des fournisseurs de solutions du monde du travail ; la réticence des directions à discuter de sujets qui sont éminemment stratégiques ; le manque de compétences et d'outillage des acteurs du dialogue social, notamment des militants.

Cédric AUDENIS

Eric Pérès, avez-vous le même ressenti ?

Éric PERES

Oui. Sur ce sujet éminemment d'actualité, les organisations syndicales ont pris conscience de l'enjeu. La transformation numérique est d'autant plus centrale qu'elle est liée à un rythme d'innovations qui s'accélère sans cesse. Les tâches matérielles et immatérielles des salariés sont de plus en plus prises en charge par des outils numériques, notamment des systèmes d'intelligence artificielle. Dès lors, le sujet ne peut pas échapper à la vigilance des organisations syndicales, non pas pour enrayer le processus, mais pour être capable de peser sur cette transformation. Pour cela, nous avons besoin de rendre visible ce qui ne l'est pas toujours. L'ensemble des organisations syndicales exigent un dialogue social sur ces enjeux. Je suis convaincu qu'il existe un chemin réel de croissance dès lors que l'on combine innovation et protection. Malheureusement, nous ne trouvons personne au MEDEF pour discuter de ces questions.

Nous sommes encore enfermés dans une logique très productiviste de l'outil numérique. De plus en plus de salariés ont compris qu'ils peuvent gagner en autonomie, mais cela fait peur à certaines directions d'entreprise. Pendant le Covid, les salariés ont appris à travailler en dehors de l'entreprise, ce qui a

beaucoup inquiété le MEDEF. Dès lors que les salariés s'éloignent de l'entreprise, le contrôle et le pilotage de l'activité deviennent des enjeux importants.

Le numérique et les systèmes d'intelligence artificielle ne sont que des constructions sociales et économiques. Ils ne tombent pas du ciel ; ils correspondent à une volonté. Peut-on intégrer, à l'intérieur même de la conception de ces outils, des notions de droit fondamental ou de protection ?

De notre point de vue, il existe 5 enjeux.

En premier lieu, la question de l'emploi est essentielle, notamment au regard des transformations d'organisations. L'avènement des plates-formes renvoie au sujet du statut du salarié. Comment mesurer la production ou la destruction d'emplois ? Nous n'avons pas d'éléments très clairs sur le sujet.

Le deuxième enjeu tient aux conditions de travail. Le fait d'être supervisé dans un *process* par un outil numérique a une influence considérable sur les manières de travailler. D'aucuns estiment que cela libère du temps au salarié, qui peut ainsi se concentrer sur des actions à plus forte valeur ajoutée. C'est surtout une manière de concentrer le salarié sur la valeur centrée client avec une pression beaucoup plus importante. Les conséquences sur les conditions de travail peuvent être positives dans le sens où il devient possible de cartographier des risques. En sens inverse, le stress peut s'en trouver considérablement accru. Cela renvoie à la crainte d'être le prochain à disparaître faute de pouvoir être au même niveau que l'outil qui sera déployé.

La question du management en découle. Dans les entreprises, le management se réduit, voir se résume à des *dashboards*. Le management est de plus en plus désincarné. Le management algorithmique pose une vraie question, notamment dans le lien de subordination, de contrôle et de surveillance.

La question de la valeur est évidemment importante. Le déploiement et l'usage des outils technologiques servent-ils uniquement à la recherche de productivité ? Qu'est-ce que cela permet de dégager comme valeur ? Que devient cette valeur ? Où va-t-elle ? N'est-ce pas un enjeu de négociation pour les organisations syndicales ?

Enfin, le dernier enjeu est celui de la liberté. Nous ne pouvons pas faire comme si la question des libertés publiques et individuelles n'était pas mise sous tension. Toutes les entreprises ne sont pas des *big brothers*, mais la volonté de contrôler et de superviser dispose, avec les outils numériques, d'éléments redoutables dans le recrutement ou la gestion des talents, ce qui conduit bien souvent à cartographier les individus. Dans le domaine RH, ces outils sont utilisés pour minimiser les risques dans le recrutement.

Aujourd'hui, il s'agit de poser le débat, de savoir avec qui parler et comment parler. Il s'agit aussi de connaître les outils de mesure. Les entreprises ne pourront faire du numérique un élément de différenciation compétitive qu'avec la confiance des salariés et le partage d'un projet.

Cédric AUDENIS

Vous avez évoqué de nombreux enjeux et demandé davantage de visibilité. De quelles données dispose la DARES pour mesurer tous ces phénomènes ?

Fabien GUGGEMOS

L'impact de la transformation numérique n'est pas un sujet complètement nouveau pour la statistique publique. En 2019, l'INSEE avait publié un ouvrage de référence qui s'intitulait « *L'économie et la société à l'ère du numérique* ». Cet ouvrage abordait les différentes dimensions impactantes de cette transition non seulement sur le monde du travail, mais aussi de manière beaucoup plus large sur la vie des ménages et le développement de l'économie française. Un dossier portait sur les différents types de métiers, au-delà des seuls secteurs de l'informatique et des télécommunications, que la transition numérique pouvait conduire à développer. Un autre dossier mettait en lumière la manière dont le numérique permet de faire évoluer les modes de recrutement.

Cet ouvrage revenait aussi sur les effets ambivalents des nouveaux outils informatiques sur les conditions de travail. Certaines tâches ont été facilitées. *A contrario*, le rythme de travail est davantage déterminé par le suivi informatisé du travail, comme l'a montré l'exploitation des enquêtes Conditions de travail. Cette

contrainte de rythme s'est fortement diffusée au cours des trois dernières décennies, contribuant à l'intensification du travail.

Les enquêtes Conditions de travail sont au cœur du sujet qui nous intéresse. Ce dispositif interroge quelques 35 000 personnes, pour environ 25 000 répondants, ce qui permet de faire des analyses assez fines par type de métier ou d'activité. La première édition de cette enquête date de 1978. Depuis le début des années 2010, elle revient tous les 3 ou 4 ans. Cette enquête permet de documenter l'évolution des conditions de travail et des modes d'organisation du travail.

Le volet individu de l'enquête permet d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et des conditions de travail au travers de questions sur les horaires, les rythmes de travail, les risques physiques et les risques psychosociaux. Ce volet permet aussi d'aborder des sujets tels que la sécurité, les conflits au sein du travail, le télétravail, l'utilisation d'outils numériques collaboratifs et l'organisation de l'espace de travail. Tous ces sujets seront amenés à se développer dans la prochaine édition de l'enquête, dont la collecte est prévue pour le second semestre 2024.

L'enquête Conditions de travail comprend un volet employeur depuis 2013. Ce volet permet d'apprécier les risques physiques et psychosociaux, ainsi que les mesures de prévention qui sont mises en œuvre pour y faire face. Une partie de ce volet est dédiée à l'utilisation des outils informatiques et numériques. Elle cherche notamment à mesurer la production et l'utilisation de données sur les salariés ou le public de l'établissement, la finalité de ces données, l'utilisation de logiciels métiers ou encore le recours à l'intelligence artificielle.

Cédric AUDENIS

Nathalie Greenan, vous avez beaucoup travaillé sur ces sujets. Que pouvez-vous nous en dire ?

Nathalie GREENAN

Il me semble important de sortir d'une vision techno-déterministe du numérique. Nous avons travaillé, dans le cadre d'un projet européen, le projet Beyond 4.0, sur les conséquences socio-économiques de la transformation technologique en partant du principe qu'il ne suffit pas qu'il y ait un nouvel outil numérique pour qu'il y ait une transformation. Avec un nouvel outil numérique, on peut continuer le *business as usual*. C'est le cas, par exemple, avec les renouvellements de logiciels.

Il existe de nombreuses façons de déployer un outil. Le choix de déploiement est un choix d'organisation et de détermination d'usage qui se fait aussi avec les utilisateurs. Ce sont les utilisateurs qui, partiellement, déterminent les usages.

Plutôt que de considérer que l'adoption d'un nouvel outil est une transformation, nous partons du principe qu'il y a transformation lorsque des investissements génèrent des innovations. Dans la phase de révolution technologique que nous vivons, l'introduction d'une technologie nouvelle est importante, mais ce n'est pas le seul investissement pour innover. La R&D est également un facteur d'innovation.

Dans ce travail européen, nous avons mis en avant un troisième facteur, qui est connu, mais rarement mesuré : il s'agit de l'investissement dans la capacité d'apprentissage de l'organisation. L'utilisation efficace d'un nouvel outil suppose un apprentissage collectif. Cet apprentissage est lié aux pratiques organisationnelles mises en œuvre dans l'entreprise, ainsi qu'aux outils de gestion. S'intéresser à la transformation numérique suppose de mesurer les technologies nouvelles et les pratiques organisationnelles, mais aussi les outils de gestion nouveaux qui sont mobilisés par les entreprises. Les deux éléments sont nécessaires.

L'investissement dans la capacité d'apprentissage de l'organisation a des effets directs qui sont plutôt favorables aux salariés. En revanche, l'investissement dans les technologies nouvelles n'a pas d'effets directs. Les effets de cet investissement sont médiés par le type d'innovation fait par l'entreprise. Si l'entreprise utilise ces technologies pour des innovations produits, les conséquences socio-économiques seront plutôt favorables. Elles seront plutôt défavorables si l'entreprise utilise ces technologies pour de l'innovation marketing. Pour évaluer les conséquences de la transformation technologique sur l'organisation et les conditions de travail, il faut réunir des données sur l'ensemble de ces éléments. C'est un challenge.

Il est très difficile de mesurer les usages des outils numériques car ces outils foisonnent et se renouvellent sans cesse. Aucun système clair n'a été mis en place pour les suivre dans le temps. L'enquête TIC est destinée à le faire, mais elle ne propose pas une méthode rigoureuse pour assurer le suivi du renouvellement de ces outils dans le tissu économique. Ce point reste un angle mort de la statistique publique. Le même constat vaut pour les pratiques organisationnelles et les outils de gestion. Ces questions sont abordées de manière diffuse dans des enquêtes différentes. Un travail collectif est nécessaire pour arriver à penser les choses de manière systémique.

Enfin, pour évaluer un effet, il faut pouvoir identifier un avant et un après. L'enquête COI (changements organisationnels et informatisation) d'il y a quelques années était destinée à mesurer la transformation numérique. Elle posait des questions à deux dates : utilisez-vous une technologie aujourd'hui ? l'utilisiez-vous il y a 3 ans ? Avec ces deux dates, il était possible d'identifier la situation avant, pendant et après. Lorsque l'on s'intéresse à des listes d'outils, il est difficile d'avoir des dates précises. En revanche, on peut mesurer un avant et un après sur une fenêtre de 3 ans. Dès lors, il est possible de commencer à raisonner en termes d'impact.

Cédric AUDENIS

Quelles sont les marges d'amélioration en matière de données statistiques ?

Vincent MANDINAUD

Je voudrais d'abord revenir sur le sujet des angles morts. De notre côté, nous parlons de boîte noire. Il est convenu de dire que le numérique en général, et l'IA en particulier constitue une boîte noire. Mais une boîte noire peut en cacher une autre. Le travail et sa réalité organisationnelle constitue aussi une boîte noire, et notamment pour les fournisseurs de technologies. Ce point est décisif. Nous avons rendu compte de notre enquête à notre commanditaire, mais aussi à des acteurs technologiques. Ces derniers reconnaissent que leur métier consiste à pousser des outils technologiques. En revanche, avoir une vision systémique d'une organisation et prendre en compte les réalités du travail pour pousser un outil qui correspond aux réalités du besoin n'est pas une compétence qu'ils ont. La formation ne concerne pas que les exécutants de bout de chaîne. Il s'agit aussi d'apprendre à conduire des projets différemment.

Pour répondre à votre question, de notre point de vue, il existe 4 points clés. Nous avons des éléments sur la question du télétravail, mais nous en avons moins sur la manière dont les pratiques de déconnexion sont ancrées dans la réalité des organisations. Le deuxième point tient aux pratiques de surveillance à distance, parfois raffinées, en lien avec le déploiement passif du télétravail. Nous apprécierions de disposer d'éléments statistiques sur le sujet. Le troisième point porte sur l'intelligence artificielle et son déploiement. Plutôt que d'introduire de nouvelles questions dans les grands appareils statistiques, il pourrait être intéressant d'étendre les modalités de réponses à certaines questions. Enfin, il ne peut pas y avoir de transformation numérique satisfaisante qui n'embarque pas l'ensemble des acteurs. Plusieurs accords européens ont été signés en ce sens. Il serait intéressant de savoir comment le dialogue social technologique se porte et progresse en France. Y a-t-il des négociations ou des consultations sur les transformations numériques ? Dans quelle proportion ?

Cédric AUDENIS

Que reprenez-vous ou ajoutez-vous à la liste qui vient d'être dressée ?

Charles PARMENTIER

Effectivement, c'est bien la manière dont l'usage des outils technologiques est pensé en termes de stratégie par les entreprises qui déterminent leurs conséquences. Il est donc important de repositionner le déploiement de ces outils à un niveau politique et stratégique.

Les systèmes algorithmiques et d'intelligence artificielle se positionnent comme de nouveaux intermédiaires entre les acteurs. L'hôtellerie en est un parfait exemple. Les plates-formes de réservation, d'abord créées pour permettre aux personnels d'accueil de se consacrer à d'autres tâches, ont fini dans certains cas par complètement remplacer ces personnels. Petit à petit, c'est l'ensemble de l'activité d'une chaîne hôtelière qui se « plate-formise ». Nous avons vu des groupes hôteliers devenir des organisations de gestion

immobilière et de plate-forme numérique. Les fournisseurs de solutions portent aussi des stratégies ou des représentations du monde qu'ils tentent d'imposer très largement.

Venant du monde de la santé au travail, je vois bien l'intérêt d'avoir des données qui permettent de faire des comparaisons dans le temps. Je pense notamment à la pénibilité physique, dont nous avons pu constater qu'elle ne diminuait pas dans le temps malgré la « servicialisation » des emplois.

Concernant les données dont nous aimerions disposer sur le sujet du numérique, je vois 3 angles. Les avis du groupe de travail numérique portent beaucoup sur les questions d'emploi et très peu sur les conditions de travail, qui sont pourtant importantes. Les études des années 90 portaient essentiellement sur le matériel utilisé, alors que les enjeux actuels portent sur les logiciels et les solutions dont dépend le travail d'un certain nombre de salariés. Nous pourrions donc imaginer des données portant sur l'usage et l'exploitation de certains outils. Comment les travailleurs sont-ils dépendants ou utilisent-ils un certain nombre de ces éléments, comme des prescriptions algorithmiques ou des chatbots par exemple ? Il faut avoir conscience que les nuances de la réalité du travail sont difficiles à traduire en données. Cela dit, les fournisseurs d'intelligence artificielle et ceux qui récoltent et valorisent les données n'ont pas beaucoup de scrupules à « data-iser » le monde du travail. Les producteurs de données publiques pourraient s'en inspirer, de manière à outiller les acteurs du dialogue social dans les entreprises. Je pense également à des données sur la formation et les compétences des utilisateurs à l'usage de ces outils, mais aussi sur la manière dont ils sont confrontés à ce type d'outils.

Mon deuxième point se rapporte au dialogue social. Nous avons besoin de données. La DARES réalise déjà des études très intéressantes sur les négociations collectives. Il en ressort que le numérique n'est pas un sujet de négociation sociale dans les entreprises. Des données infra seraient appréciables pour savoir si ces sujets ont été discutés dans le cadre du dialogue social. Nous pensons aussi à des données sur la formation des acteurs du dialogue social.

Enfin, mon dernier point porte sur la manière dont le numérique transforme l'emploi avec la « plate-formisation ». Un certain nombre de travailleurs sont des utilisateurs d'interfaces, dans le cadre d'un emploi salarié ou non. Ces données seraient intéressantes à avoir, de même que les effets sur la chaîne de valeur.

Éric PERES

Tout a quasiment été dit. Effectivement, il faut d'abord se défaire d'un déterminisme technologique. La technologie n'est pas le seul moyen d'augmenter la croissance. On a trop tendance, dans les *process* mis en place, à évacuer par les algorithmes et la rationalité instrumentale du numérique ce qui relève du relationnel et de la dimension sociale. La mise en place de certains dispositifs numériques dans l'entreprise ou l'administration doit-elle entraîner la disparition de métiers liés au relationnel ? Il s'agit d'un vrai enjeu. Qu'est-ce qui se cache derrière le progrès technologique ?

Si je devais passer une commande, je parlerais d'emploi. Sommes-nous sur le point d'assister à une polarisation, avec les cadres et les ingénieurs qui réussiront à se former au prix d'un sur-investissement dans le travail ? Qu'est-ce que cela implique en termes de dégradation des conditions de travail ? Il faut que nous puissions le mesurer. L'appréhension et la supervision de l'utilisation d'un système d'intelligence artificielle ou d'un outil numérique extrêmement complexe demandent un sur-travail considérable qui n'est absolument pas mesuré. Il s'agit d'un véritable enjeu.

L'outillage est un autre sujet important. De quels outils disposons-nous pour savoir si nous sommes en capacité de développer des systèmes d'intelligence artificielle ou des outils numériques dans de bonnes conditions ? Essayez de trouver les accords ou les projets qui ont initié du dialogue au niveau des branches ou des entreprises : il n'y en a pas. Les entreprises mettent-elles en place des dispositifs de supervision ? Je n'attends pas de la statistique qu'elle ne mesure que des éléments purement numériques. J'attends aussi de la statistique qu'elle mesure des formes d'organisation. Les entreprises se dotent-elles d'outils de critique et d'auto-critique ? Quels éléments sont donnés aux instances représentatives du personnel ?

Nous avons très clairement besoin d'éléments liés aux conditions de travail et à la santé au travail. On ne mesure pas l'impact de ces outils, notamment au regard de leur vitesse de calcul et de déploiement. Cela pose aussi un problème de démocratie. Dès lors qu'un élément sort d'un système algorithmique, il est considéré comme une sorte de vérité. C'est tout le contraire du travail de statisticien. Il existe un vrai débat en termes de démocratie sociale dans l'entreprise.

Les salariés ont besoin d'avoir accès à des sources d'informations. C'est pour cela que nous avons fait une proposition de manifeste sur le dialogue social professionnel. Le déploiement d'outils numériques et d'intelligence artificielle doit reposer sur trois principes fondamentaux : la finalité (économique ou sociale), la proportionnalité (au but recherché) et la loyauté.

Très souvent, les syndicats ont toujours considéré la question de l'emploi avant les conditions de travail ou les sujets technologiques. Nous avons besoin de travailler sur ces questions, y compris en matière de formation et de compétences.

C'est maintenant à vous, statisticiens, de traduire nos réflexions assez vagues en éléments très concrets de visibilité. Le point essentiel consiste à en faire un objet de dialogue dans l'entreprise. Si ce n'est pas le cas, ce sont la méfiance et la défiance qui l'emporteront, et nous nous retrouverons face à des formes de résistance.

Enfin, il serait aussi intéressant de voir l'application des règlements européens.

Nathalie GREENAN

Sur tous ces sujets, le système de statistiques publiques est déjà très riche. Comment pouvons-nous encore l'améliorer ?

Un certain nombre de propositions de l'enquête Changements organisationnels et informatisation (qui n'a pas été rééditée après 2006) n'ont pas été reprises dans le système statistique. Il faut réfléchir à la manière dont est construite et mise à jour la liste des technologies, pratiques organisationnelles et outils de gestion émergents. On peut le faire avec une pré-enquête précédant chaque enquête. D'une part, conduire une analyse de la presse professionnelle pour lister ces outils et pratiques qui émergent, une assistance basée sur l'IA devrait permettre de gagner en temps et en efficacité sur cette étape. D'autre part, aller sur le terrain pour interroger les responsables de production sur la manière dont ils les déploient. Avec ce petit travail, nous arriverons à maintenir une liste et à la mettre à jour de manière systématique, permettant d'obtenir un cadre de mesure permanent de la diffusion des outils numériques, des pratiques organisationnelles et des outils de gestion nouveaux.

Les résultats qui répondront aux questionnements que nous avons aujourd'hui ne peuvent pas être résolus avec une seule source. L'enquête Conditions de travail ne peut pas couvrir tous les domaines. Il faut donc rapprocher les sources. Certaines peuvent être rapprochées à un niveau individuel. D'autres doivent être rapprochées à un niveau intermédiaire fin qui peut être le secteur d'activité, la profession, voire le croisement des deux. Il faut anticiper, dans la réalisation des enquêtes, le fait qu'on aura besoin de réagréger l'information *ex post* à un niveau intermédiaire un peu fin. C'est possible en France, mais ça ne l'est pas au niveau européen. On ne peut passer que par des agrégats disponibles sur le site d'Eurostat, mais ils ne sont pas faits par des chercheurs pour les usages de la recherche et ils ne sont pas faits à un niveau suffisamment fin. Le rapprochement des sources au niveau européen suppose de produire de nouveaux services pour les utilisateurs de données.

Cédric AUDENIS

Je vous remercie. Nous avons peut-être le temps pour une ou deux questions.

Echanges

Yvon SERIEYX, UNAF

Qu'il s'agisse de recueil de données ou d'analyses, n'oublions jamais le conflit de rôle majeur, qui est au cœur de chaque personne qui travaille, entre les responsabilités familiales d'un côté et les responsabilités professionnelles de l'autre. Tout le reste vient après.

Concernant la prévalence du fait numérique dans le travail, nous avons une assez bonne connaissance de la pratique du télétravail. En revanche, je ne crois pas que nous posions la question : pensez-vous que votre travail pourrait être fait depuis chez vous ? si oui, souhaiteriez-vous qu'il le soit ? Nous manquons de statistiques descriptives sur le sujet de ce qui est « télétravaillable » ou non.

Mireille ELBAUM, ASP

Il existe un sujet d'interrogation et d'observation sur la manière dont les outils numériques, qui peuvent se révéler très rigides, contraignent à la fois les conditions de travail des opérateurs en contact avec le public et la qualité de la réponse apportée à ce dernier. Des chercheurs ont noté une importante disjonction et une souffrance partagée entre salariés et usagers.

Il existe un autre sujet à venir autour de l'utilisation des outils d'intelligence artificielle, notamment dans les processus de recrutement. Cela vaut également pour la gestion des ressources humaines.

Enfin, nous avons un excellent outil et une très bonne position en France en matière de statistique, avec les enquêtes Conditions de travail, qui sont un trésor, admiré en Europe. Je tenais à le redire ici.

CONCLUSION

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee

J'ai quelques réflexions à partager avec vous.

Le document de moyen terme du CNIS n'est pas un ramassis d'idées reçues. Il comprend vraiment du fond. Le fait qu'il ne fasse pas la une est-il un problème ou un signe de bonne santé ? Je suis du côté de ceux qui pensent qu'on parlerait davantage de nous si nous étions défaillants. Si l'on ne parle pas de nous, c'est que nous fonctionnons bien. J'y vois donc plutôt un bon signe.

Cependant, l'investissement dans le fonctionnement du CNIS est très différent selon les organisations. Je le regrette.

Nous n'avons jamais conçu le CNIS comme un *gate keeper*. Le CNIS n'est pas un guichet par lequel il faudrait absolument passer. Dans l'année, 10 à 30 sollicitations peuvent venir par d'autres moyens. Prenez les rapports d'inspection, de la Cour des comptes ou du Conseil d'analyse économique : dans un cas sur deux, ils commencent par « on n'en sait pas assez ». Pour autant, personne n'apporte de moyens.

Beaucoup de choses nous viennent de l'Europe. Je pense notamment à la question cruciale de la manière dont la Commission européenne, lorsqu'elle conçoit un règlement européen, collecte les demandes d'utilisateurs. Il est difficile de faire remonter les attentes des instances comme le CNIS : les *national users councils*. L'Europe est très prescriptive, mais elle a du mal à être à l'écoute des demandes nationales. Nous l'avons encore vu récemment dans un règlement sur les populations qui ne sera pas publié avant la fin du mandat actuel du Parlement européen.

Quelques sujets n'ont pas été évoqués, alors qu'ils pourraient être importants pour le CNIS. Je pense d'abord à la charge que représente, pour les entreprises et les ménages, les réponses aux enquêtes. Au Royaume-Uni, le *Financial Times* s'alarme régulièrement de l'érosion extrême du taux de réponse à certaines enquêtes. Fort heureusement, nous échappons à cela. Nous avons fait des efforts. Une immense concertation a précédé la loi sur la simplification des entreprises, qui n'a pas fait remonter d'insatisfactions majeures des entreprises quant à la charge de réponse aux enquêtes. Nous faisons ce qu'il faut.

Je pense aussi à l'accès des chercheurs aux données. Le combat me semble être désormais l'accès des chercheurs à des données comparables au niveau européen. Au niveau national, nous avons fait beaucoup de choses. J'essaie maintenant de porter le sujet au niveau européen, sans succès. Nous avons besoin d'accès facilités à des données européennes (entreprises ou ménages).

Concernant les territoires, plus nous en ferons et plus on nous en demandera. Nous avons l'impression que c'est sans limite et que ça ne sera jamais suffisant. Nous pouvons certainement nous améliorer sur tout ce qui est appréhendable par des données administratives ou privées. Beaucoup de sujets nécessitent des protocoles d'enquête. Il faut les oublier. A part les DOM, nous n'aurons à mon avis jamais plus les moyens de faire des extensions d'enquête au niveau territorial permettant de dire des choses différentes entre les départements. Sur l'enquête Budget de famille, nous pourrions avoir moins de variables et plus de

représentativité géographique. Cela peut se regarder, mais je ne suis pas du tout convaincu qu'il s'agisse de la bonne voie.

Certaines demandes évoquées ce matin seront *difficiles à satisfaire*. Je pense notamment à la qualité des services publics ou aux politiques publiques des collectivités territoriales. Cela fait plusieurs années qu'il en est question. Pour moi, ce n'est toujours pas clair. S'il s'agit d'avoir des informations à un niveau territorial fin pour améliorer les politiques publiques, je ne vois pas comment nous pourrions le faire sans des moyens considérables. Je ne suis pas certain que ce soit à la statistique publique d'établir le protocole d'enquête qui permet de juger de la qualité des différents services.

Un autre point concerne la santé. Le sujet est systémique. Nous le connaissons : les statistiques structurelles et les statistiques épidémiologiques ne sont pas couvertes par les mêmes services. Le Covid a quelque peu changé la donne. La commission Services publics a ainsi rencontré Santé publique France et la CNAM récemment. Que pourrions-nous faire de plus sans attendre l'état des lieux européens ? A vous de voir. Nous pourrions peut-être organiser une formation inter-commissions pour décider de la manière de répondre aux nombreux avis qui concernent la santé. Sur cette base, nous pourrions nous interroger sur la constitution d'un groupe de travail, mais sur un périmètre circonscrit. Ce n'est pas une manière de botter en touche.

Un troisième point concernant les questions de productivité et de changement technologique. Nous devons y travailler. Il existe peut-être des dispositions à changer dans les enquêtes.

J'ajoute, parmi les sujets importants à traiter, le travail non-rémunéré, les personnes âgées en institution, les aidants, les comportements de sobriété, les questions de souveraineté et, en matière environnementale, la biodiversité. J'en ajoute également deux que je n'ai pas trouvés dans les avis de moyen terme. Le premier tient à la charge administrative. La réponse aux requêtes administratives a été évaluée à 3 points de PIB, d'une manière peu documentée et sans doute très grossière. Faut-il que nous fassions quelque chose ? Ce n'est pas facile et ça ne nous est pas demandé, mais cela revient dans le débat public. Le second point concerne les émissions de carbone sur le territoire. Pour le moment, ce sujet est hors du champ de la statistique publique, et cela me pose un petit problème.

En conclusion, cinq années enthousiasmantes nous attendent. Elles seront aussi marquées par des évolutions technologiques importantes, par le développement des appariements et par le développement de méthodes d'intelligence artificielle pour extraire de l'information. Je me réjouis que le programme 2024-2028 existe. Je remercie tous ceux qui l'ont préparé, ainsi que tous les intervenants qui se sont succédé ce matin.